

10 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION DE **SERGE ATLAOUI** CONDAMNÉ À MORT EN INDONÉSIE



11 NOVEMBRE 2005 – 29 AVRIL 2015 – 29 AVRIL 2020
QUINZE ANS DE DÉTENTION
ET UNE VIE EN SUSPENS DEPUIS CINQ ANS



www.ecpm.org

CHRONOLOGIE

27 novembre 2018

Serge Atlaoui est transféré de la prison de Narkotika vers la prison de Kembang Kuning.

18 octobre 2018

Serge Atlaoui est transféré de la prison de Pasir Putih vers la prison de Narkotika.

28 juillet 2016

4 condamnés à mort dont trois étrangers sont fusillés pour trafic de drogue. Il s'agit des dernières exécutions recensées en Indonésie.

29 avril 2015

8 condamnés à mort dont sept étrangers sont exécutés pour trafic de drogue. Les noms de Serge Atlaoui et de Mary Jane Veloso sont enlevés de la liste au dernier moment.

25 avril 2015

Plusieurs centaines de personnes, dont la chanteuse franco-indonésienne Anggun, se réunissent sur le parvis de Beaubourg en soutien à Serge Atlaoui.

23 avril 2015

« Ordre est donné de préparer plusieurs exécutions dont celle de Serge Atlaoui » dans les prochaines heures.

21 avril 2015

La Cour suprême refuse de réviser le procès de Serge Atlaoui, estimant qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments.

29 janvier 2015

Le Président Joko Widodo rejette « officiellement » la demande de grâce de Serge Atlaoui.

18 janvier 2015

L'Indonésie lève le moratoire et fusille 6 condamnés à mort, dont 5 étrangers pour trafic de drogue

29 mai 2007

La sentence est alourdie. Il est condamné à mort et transféré sur l'île prison de Nusakambangan quelques semaines plus tard.

15 mars 2007

Appel devant la cour de Banten, confirmation de la sentence initiale

6 novembre 2006

Verdict du tribunal de Tangerang, condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité

5 novembre 2006

Serge Atlaoui clame son innocence mais est condamné en première instance à la réclusion à perpétuité pour trafic de drogue

12 septembre 2006

Reconstitution des faits par le tribunal de Tangerang

10 juillet 2006

Deuxième audience, énoncé des charges retenues contre Serge Atlaoui

28 juin 2006

Ouverture du procès au Tribunal de Grande Instance de Tangerang. Pas de traducteur, audience reportée.

11 novembre 2005

Serge Atlaoui est arrêté par la police indonésienne dans un laboratoire clandestin destiné à la production d'ecstasy.

10 PERSONNALITÉS ENGAGÉES DANS LA MOBILISATION POUR SERGE ATLAOUI

Serge Atlaoui

« L'espoir, c'est la différence entre la vie et la mort (...) Je crois que tout le monde a le droit d'avoir une seconde chance dans sa vie. C'est ce que je leur demande. Oui, j'ai demandé ma grâce et le pardon pour ce que j'ai fait, mais je ne peux pas demander le pardon pour ce dont on m'accuse, c'est différent. »

Le Républicain lorrain, 14 mars 2015

Sabine Atlaoui, épouse de Serge

« Nous avons vécu l'enfer pendant 48 heures. Serge est resté devant la porte de sa cellule pendant deux jours en attendant son tour. C'est d'une telle cruauté. »

Le Républicain lorrain, 30 avril 2015

Me Richard Sedillot, avocat de Serge Atlaoui

« Je suis consterné et effondré. Je me battrais avec sa femme contre la peine de mort jusqu'au bout, avec l'énergie du désespoir parce que je crois très profondément à son innocence. »

Grand Journal de Canal +, 23 avril 2015

Robert Badinter, Président d'honneur d'ECPM, ancien ministre de la Justice

L'exécution de Serge Atlaoui serait « un meurtre d'État, réalisé par la voie judiciaire ».

RTL, 23 avril 2015

Ban Ki Moon, secrétaire général l'ONU

« [J]'appelle le gouvernement indonésien à ne pas exécuter [...] les dix prisonniers qui sont dans le couloir de la mort pour des crimes présumés liés à la drogue. [...] La peine de mort n'a pas sa place au XXI^e siècle. »

Communiqué de l'ONU le 25 avril 2015

François Hollande, Président de la République

« Il faudra tout faire jusqu'au dernier moment pour que l'exécution de Serge Atlaoui n'ait pas lieu. S'il est exécuté, il y aura des conséquences avec la France et l'Europe parce qu'on ne peut pas accepter ce type d'exécutions... »

24 avril 2015, en déplacement à Bruxelles

Manuel Valls, Premier ministre

« Défendre Serge Atlaoui, c'est rappeler la ferme opposition de la France à la peine de mort. »

22 avril 2015, sur Twitter

Laurent Fabius, Ministre des affaires étrangères

« Vous savez que la France est totalement opposée à la peine de mort, que ce soit en France ou à l'étranger. Ce qui nous choque dans cette affaire, c'est bien évidemment le sort de notre compatriote mais aussi le fait que tout le monde reconnaît qu'il n'a joué qu'un rôle mineur à supposer qu'il ait joué un rôle. »

Conférence de presse du 21 avril 2015

Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

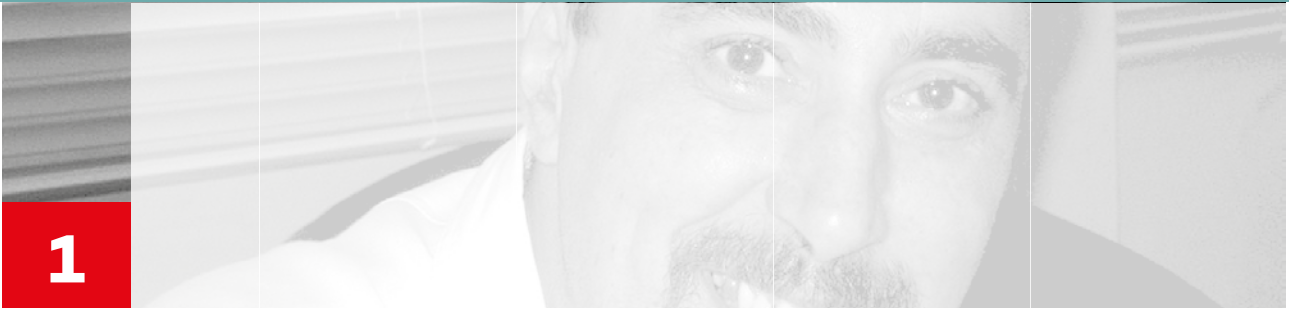
« Serge #Atlaoui, nous essayons encore, sans relâche, et nous essaierons encore, tant que subsiste un filet d'espoir. »

24 avril 2015, sur Twitter

Anggun, chanteuse franco-indonésienne

« Je fais appel aux valeurs d'humanisme qui jalonnent votre combat personnel et la fille de Java que je suis vous implore d'accorder à Serge Atlaoui une grâce présidentielle. »

Courrier adressé au Président Joko Widodo le 22 avril 2015

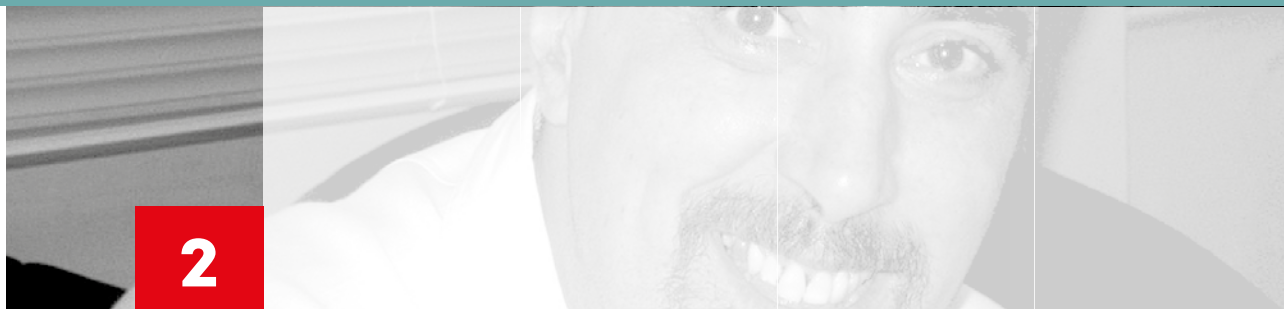


QUI EST SERGE ATLAOUI ?

Serge Atlaoui est un citoyen français né à Metz le 16 décembre 1963. Père de quatre enfants, il est l'aîné de dix frères et sœurs. Artisan soudeur, il a l'habitude de s'expatrier pour gagner sa vie. Il alterne les séjours aux Pays-Bas, et l'usine RVI (Renault véhicules industriels), à Annonay de 1983 à 1991. Après 1991, il travaille dans diverses usines du Nord, et en Lorraine. En 2005, il travaille à son compte aux Pays-Bas dans la construction métallique. Il y vit avec sa future épouse, Sabine. En septembre, il accepte de se rendre en Indonésie pour effectuer un travail rémunéré 2000 € par semaine mais dont les conditions physiques sont très éprouvantes. À Tangerang, dans la banlieue de Jakarta, il est chargé d'installer les mixeurs, pompes et machines à distiller dans ce qu'il croit être une fabrique d'acrylique. Il se rend à trois reprises dans cette usine, qui s'est révélée être en réalité une fabrique clandestine de MDMA, la substance active de l'ecstasy. Il y travaille une première fois, six semaines, puis une seconde fois, deux matinées. Selon son avocat, Me Richard Sedillot, « Serge n'a jamais joué qu'un rôle subalterne, sans avoir aucune conscience de ce qu'avaient pu décider les organisateurs du trafic, sans connaître leur but. C'était un simple exécutant. Certains, qui sont plus impliqués, ont profité de sa naïveté. »

De gauche à droite et de haut en bas: **1** • 11 novembre 2005 arrestation de Serge Atlaoui sur son lieu de travail **2 et 3** • 12 novembre 2005, retour des détenus sur le site de l'arrestation en présence de la presse et du Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono. **4** • Fin juin 2006, prison de Tangerang, cellule de 6m² **5** • 6 novembre 2006, tribunal de Tangerang, jour de la condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité. **5 et 7** • Mars 2008, première visite de Sabine Atlaoui, Pasir Putih **8** • Prison de Pasir Putih **9** • Première visite de Monsieur Hué, consul de France, Pasir Putih.





QUE S'EST-IL PASSÉ IL Y A QUINZE ANS, LE 11 NOVEMBRE 2005 ?

Le 11 novembre 2005, une descente de police à lieu dans l'usine. Une trentaine de personnes sont arrêtées sur place dont Serge Atlaoui, un néerlandais et cinq chinois.

Le 6 novembre 2006, Serge est condamné, en première instance à la réclusion criminelle à perpétuité pour trafic de drogue. Le 1^{er} jour, à l'ouverture de son procès, il ne disposait pas d'interprète. Face au refus de Serge de poursuivre l'audience dans ses conditions, un interprétariat en langue anglaise, qui n'est pas sa langue natale, lui a été proposé. La peine sera confirmée en appel quelques jours plus tard.

Serge Atlaoui, comme son collègue hollandais, a introduit un recours en Cassation mais le 29 mai 2007, la sentence est alourdie: ils sont condamnés à mort et incarcérés sur l'île de Nusakambangan, au sud de Java. Le ressortissant hollandais meurt en prison.

Sabine, la femme de Serge, espère une issue favorable en janvier 2014, lorsqu'un autre Français, Mickaël Blanc, également condamné pour trafic de drogue, est libéré puis assigné à résidence dans l'archipel jusqu'en 2017. En 2009, sa peine avait déjà été commuée en 20 ans de prison.

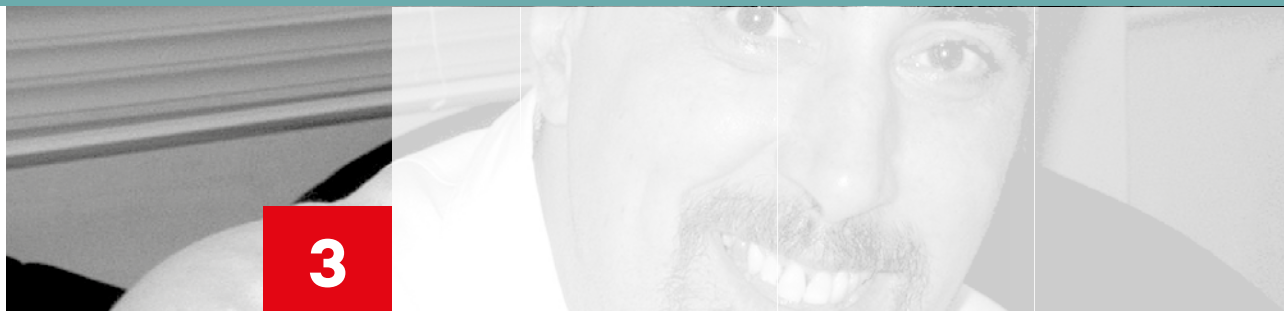
PEINTURES RÉALISÉES PAR MYURAN SUKUMARAN, CONDAMNÉ À MORT ET EXÉCUTÉ EN INDONÉSIE LE 29 AVRIL 2015



« Autoportrait » Myuran Sukumaran,
condamné à mort et exécuté le 29 avril 2015



« Andrew » lukisan karya Myuran Sukumaran – 2013
portrait de Andrew Chan, condamné à mort et exécuté le 29 avril 2015



QUE S'EST-IL PASSÉ IL Y A CINQ ANS LE 29 AVRIL 2015 ?

Dans l'un des pays dont la législation est la plus sévère en matière de trafic de stupéfiants, la donne a changé radicalement depuis l'élection, en 2014, du président Joko Widodo, surnommé Jokowi. Dès son investiture en octobre, Joko Widodo mène une politique contraire à ce qu'il avait laissé espérer lors de la campagne. Face au risque de reprise des exécutions¹ Sabine Atlaoui et Me Richard Sedillot sont alors reçus par des représentants de l'Élysée fin décembre 2014.

Le 18 janvier 2015, six personnes sont fusillées suite à une condamnation à mort pour trafic de drogue. Il s'agit d'une Indonésienne, Rani Andriani, aussi connue sous le nom de Melisa Aprilia, et de cinq étrangers: Daniel Enemu (nigérian), Ang Kim Soei (néerlandais), Tran Thi Bich Hanh (vietnamienne), Namaona Denis (nigérian) et Marco Archer Cardoso Moreira (brésilien). L'exécution d'Ang Kim Soei est la première exécution d'un ressortissant d'un pays européen dans l'histoire de l'Indonésie moderne.

Le 29 janvier, Joko Widodo rejette la demande de grâce présidentielle déposée par Serge Atlaoui. Le parquet général confirme ce jour-là qu'il a établi une liste de onze condamnés à mort sans préciser qui était concerné. Nous apprendrons plus tard que Serge faisait bien parti de cette liste, en compagnie de plusieurs autres étrangers.

Le 21 avril, la Cour suprême refuse de réviser le procès de Serge Atlaoui, estimant qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments. Le 22 avril, Sabine, et la famille de Serge en appellent au Président de la République et mobilisent l'opinion publique. Jeudi 23 avril, « ordre est donné par les autorités indonésiennes de préparer plusieurs exécutions dont celle de Serge Atlaoui » dans les prochaines heures.

Mercredi 29 avril 2015, huit condamnés à mort sont exécutés pour trafic de drogue. Deux Australiens (Andrew Chan et Myuran Sukumaran), trois Nigériens (Sylvester Nwolise, Okwudili Oyatanze, Raheem Salami) et un Ghanéen (Martin Anderson), un Brésilien (Rodrigo Gularte) et un Indonésien (Zainal Abidin) ont été fusillés peu après minuit, le gouvernement de Djakarta ayant rejeté les derniers appels à la clémence venus du monde entier. Les noms de Serge Atlaoui et Mary Jane Veloso, originaire des Philippines, ont été retirés au dernier moment. Officiellement, Serge Atlaoui a obtenu ce sursis grâce à un dernier recours administratif déposé par son avocate le 25 avril pour contester le rejet de sa grâce présidentielle.

Lundi 22 juin, la Cour administrative de Jakarta rejette le recours administratif. Dans le même temps, le procureur général continue d'exiger systématiquement l'exécution de Serge. Mercredi 16 septembre, de façon inattendue, le Parquet général d'Indonésie annonce « qu'aucune autre exécution de condamnés à mort n'est prévue », la priorité étant désormais donnée à l'économie du pays par le président Indonésien. Le pays multiplie les initiatives pour attirer les investisseurs étrangers et relancer son économie, la première d'Asie du Sud-Est.

Le 28 juillet 2016, 4 nouvelles personnes, un Indonésien et trois étrangers, ont été exécutés pour trafic de drogue. Il s'agit des dernières exécutions recensées en Indonésie.

¹ Bien qu'aucune exécution n'ait eu lieu entre 2009 et 2012, 5 personnes ont été exécutées en 2013 pour trafic de drogue.



COMMENT LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE S'EST-ELLE MOBILISÉE POUR SAUVER SERGE ATLAOUI ?

Une campagne de mobilisation internationale² pour sauver Serge Atlaoui et les condamnés à mort en Indonésie a été initiée par ECPM et Sabine Atlaoui en février 2015.

Après un double rassemblement citoyen, organisé à Paris et à Metz le 24 mars, ECPM a lancé un appel aux dons afin de prendre en charge les frais liés à la procédure judiciaire. Sur le front médiatique, les plus grands médias nationaux ainsi que la presse régionale ont répondu présents. *France Télévision, BFM TV, LCI, France 24, l'Agence France Presse, RTL, France Info, RFI, Le Monde, Libération, Le Parisien, L'Express, 20 minutes, Métronews, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, France 3 Lorraine*, etc. Que ce soit en presse écrite ou sur le web, sur les ondes radio ou en télé, les journalistes ont fait témoigner les proches de Serge, ont rendu compte des derniers développements juridiques et ont mis en lumière les problématiques de la peine de mort en Asie et dans le reste du monde.



Rassemblement citoyen à Beaubourg le 25 avril 2015

Le 22 avril 2015, la chanteuse franco-indonésienne Anggun, très populaire en Indonésie, écrit au président Joko Widodo l'implorant de gracier Serge Atlaoui. Elle participe ensuite au dernier rassemblement organisé par ECPM à Beaubourg le 25 avril.



« La peine de mort n'est en aucune façon une solution pour faire baisser la criminalité ou nous protéger des maux qui rongent notre société », déclare la chanteuse dans sa lettre adressée au président indonésien pour lui demander de gracier Serge Atlaoui, le Français condamné à mort en Indonésie pour trafic de drogue.



La veille de la date prévue de l'exécution, les footballeurs du FC Metz ont même porté un t-shirt « Ensemble Sauvons Serge Atlaoui » avant le début de leur match contre le Paris Saint-Germain, et qui fut détourné par les Guignols de Canal+.

² En partenariat avec 19 autres ONG : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT France), Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), Agir pour les Droits de l'Homme (ADH), Amnesty international (AI), Collectif Libérons Mumia, Ordre des avocats de Paris, Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice (FARAJEJ), Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats (FNUJA), Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Lutte pour la justice (LRJ), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Poster for Tomorrow. Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme (RAIDH), Save Innocents, Union internationale des avocats (UIA).



QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE VIS-À-VIS DE SES RESSORTISSANTS CONDAMNÉS À MORT À L'ÉTRANGER ?

En vertu de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, ratifiée par la France et l'Indonésie, les ressortissants français détenus en Indonésie ont droit à la protection (ou assistance) consulaire. En vertu de la Directive (UE) du Conseil européen n° 2015/637 du 20 avril 2015 tout citoyen européen devrait pouvoir bénéficier d'une protection consulaire par un État membre de l'Union, si le pays dont il est le ressortissant n'a pas de représentation locale. En pratique, cela signifie que les autorités indonésiennes ont l'obligation de notifier la détention de citoyens français, et de veiller au droit de ceux-ci d'être en contact avec les autorités consulaires françaises. Ces dernières sont en droit de s'assurer à tout moment du respect des droits fondamentaux de leurs ressortissants, notamment du respect des normes minimales de conditions de détention et du déroulement équitable des procédures judiciaires; de leur fournir un accès à un avocat et à un interprète; ou encore de prévenir et faciliter le contact avec (et éventuellement la visite de) leurs familles et leurs avocats français.

Par ailleurs, la France a ratifié de nombreux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme qui l'engagent à promouvoir l'abolition de la peine de mort. Elle a notamment ratifié le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques (OP2) qui dispose dans son article 1^{er} qu'« Aucune personne relevant de la juridiction d'un État partie au présent Protocole ne sera exécutée. 2. Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction ». Elle a également ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que son 13^e Protocole Additionnel qui interdit la peine de mort en toutes circonstances. La France est également, depuis de nombreuses années, un des leaders de la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort.





COMMENT LA FRANCE S'EST-ELLE MOBILISÉE POUR SAUVER SERGE ATLAOUI ?

Depuis l'abolition en 1981, la France est opposée à la peine de mort, en tous lieux et toutes circonstances. Par principe, elle assure travailler pour la commutation des peines de ses ressortissants condamnés à mort, par le biais du jeu diplomatique.

Dès le 16 janvier 2015, le ministre des Finances Michel Sapin, premier membre du gouvernement à se rendre en Indonésie depuis l'arrivée au pouvoir de Jokowi, fait part de son inquiétude au vice-président indonésien quant au sort de Serge Atlaoui. Le 17 février, le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius convoque l'ambassadeur d'Indonésie en France pour lui faire part de son « extrême préoccupation ». Rappelant le respect par la France de la souveraineté indonésienne, le ministre a exprimé la ferme opposition de la France à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances et rappelé que cette situation avait été abordée à plusieurs reprises ces dernières semaines par les autorités françaises, y compris au plus haut niveau.

C'est à partir du mois d'avril que la France a commencé à exprimer publiquement, par la voix de Corinne Breuzé, ambassadrice de France à Djakarta, qu'il y aurait des « conséquences » sur les relations bilatérales avec l'Indonésie si Serge Atlaoui était exécuté comme prévu. Le 22 avril, le Président François Hollande lance un appel auprès des autorités indonésiennes pour ne pas procéder à l'exécution de Serge Atlaoui. Dans la matinée, le premier ministre Manuel Valls avait déjà marqué son soutien au lorrain sur Twitter: « Défendre Serge Atlaoui, c'est rappeler la ferme opposition la France à la peine de mort. » Laurent Fabius, évoque même « de graves dysfonctionnements de la justice indonésienne » face à laquelle Serge Atlaoui n'a « pas bénéficié du plein exercice de ses droits ». De nombreux élus ou figures politiques (Christiane Taubira, Jack Lang, Marie Le Guen, Georges Fenech), Robert Badinter, Henri Leclerc ou l'avocat Eric Dupond-Moretti ont également exprimé leur réprobation face aux projets de l'Indonésie de faire des exemples dans sa croisade anti-drogue.



« Encore aujourd'hui je lance un appel pour qu'il n'y ait pas cette exécution qui serait dommageable pour l'Indonésie, dommageable pour les relations que nous voulons avoir avec elle, dommageable pour l'esprit qui doit être le nôtre: la justice doit rester à la justice mais la peine de mort ne doit plus être prononcée dans aucun pays du monde ».

François Hollande, Président de la République,
22 avril 2015



QUELLE EST LA POSITION DE L'INDONÉSIE SUR LA PEINE DE MORT³ ?

Le droit à la vie est expressément consacré à l'article 28A de la Constitution indonésienne: « Tout individu a le droit à la vie et de défendre sa vie et ses moyens de subsistance. » Ce droit est également prévu par la loi sur les droits de l'homme de 1999 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par le gouvernement indonésien en 2006. L'article 6 du PIDCP reconnaît le droit à la vie et limite l'application de la peine de mort aux « crimes les plus graves ». L'Indonésie n'a pas adhéré au Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort

La législation indonésienne comporte environ cinquante articles prévoyant des infractions passibles de la peine de mort, et dont l'application n'est pas obligatoire⁴. Depuis le début de l'ère démocratique, en 1998, plusieurs nouvelles lois ont élargi le nombre d'infractions punissables de la peine capitale. Aujourd'hui, la peine de mort est encourue pour un large éventail de crimes incluant, sans s'y limiter, la trahison, le meurtre aggravé, les crimes liés à l'aviation, le trafic de drogue, la corruption, le terrorisme, l'exploitation sexuelle des enfants et les crimes internationaux. Néanmoins, depuis l'indépendance de l'Indonésie, la peine de mort a été appliquée seulement pour quatre types de crimes: la subversion, le meurtre aggravé, le terrorisme et les infractions liées à la drogue.

Ces dix dernières années, le nombre de condamnations à mort a considérablement augmenté, en particulier depuis la « guerre contre la drogue » lancée par l'Indonésie. Les ONG estiment que plus de 70 % de toutes les condamnations à mort enregistrées depuis 2015 sont liées à des infractions en matière de drogue. En 2019, Amnesty international a recensé 80 nouvelles condamnations à mort, soit presque deux fois plus que l'année précédente. 75 % des condamnations à mort ont été imposées pour des crimes liés à la drogue, les autres crimes concernant le meurtre aggravé (22 %) et le terrorisme (1 %) et le viol d'enfant (1 %)⁵.

Tableau 1: Évolution du nombre de condamnations à mort en Indonésie entre 2007 et 2018

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Condamnations à mort enregistrées	11+	10+	1	7+	6+	12+	16+	6	46+	60+	47+	48
Condamnations à mort pour des infractions liées à la drogue enregistrées	N/A	N/A	N/A	3+	N/A	N/A	N/A	N/A	29	46	33	39

En 2017, lors de la 27^e session de l'Examen périodique universel des Nations unies, l'Indonésie a rejeté toutes les recommandations de la communauté internationale visant l'abolition de la peine de mort, en déclarant que « la peine de mort reste le droit positif en vigueur en Indonésie » et que « la révision du Code pénal devrait apporter des garanties plus solides sur le respect de la légalité concernant la peine de mort ». La réforme de la loi a en effet été lancée, mais la peine de mort se trouve toujours dans le texte. Cependant, depuis 2012, l'Indonésie a changé sa manière de voter lors de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU relative au moratoire, en passant d'un vote contre à l'abstention.

³ *Déshumanisées, conditions de détention des condamnés à mort en Indonésie*; Mission d'enquête ECPM rédigée par Carole Berrih; 2020

⁴ La peine de mort est applicable en vertu du Code pénal indonésien (Kitab Undang-undang Hukum Pidana ou KUHP), du Code pénal militaire et de plusieurs textes législatifs spéciaux. Voir la liste complète des infractions passibles de mort dans l'Annexe 2. Dans le Code pénal, la peine de mort est prévue pour les crimes suivants: tentative de priver le Président ou le Vice-président de la vie ou de la liberté ou de le rendre incapable de gouverner (article 104); collusion avec une puissance étrangère ayant entraîné la guerre (article 111[2]); prêter assistance à l'ennemi (article 124[3]); fraude lors de la livraison de matériels militaires en temps de guerre (article 127); meurtre prémédité du chef d'un État ami (article 140); meurtre avec intention délibérée et préméditation (article 340); vol ayant entraîné la mort (article 365[4]); actes d'extorsion commis par deux ou plusieurs personnes ayant entraîné des blessures graves ou la mort (article 368[2]); actes de piraterie ayant entraîné la mort d'une personne (article 444).

⁵ *Rapport annuel sur la peine de mort*, Amnesty international 2019



COMBIEN Y A-T-IL DE CONDAMNÉS À MORT EN INDONÉSIE⁶ ?

Selon les données fournies par les autorités en juillet 2019, 268 personnes se trouvaient dans le couloir de la mort au 21 juin 2019 : dont 100 personnes pour des infractions liées à la drogue, 69 pour terrorisme et 2 pour meurtre. Les ONG qui surveillent l'application de la peine de mort dans le pays signalent que le nombre de personnes dans le couloir de la mort a presque doublé voire triplé entre 2008 (112 personnes) et 2018 (estimé à entre 236 et 308 personnes).

70 de ces 268 condamnés à mort sont des ressortissants étrangers. Cependant, ces données n'indiquent pas la nationalité des individus étrangers dans le couloir de la mort. En 2016, KontraS avait relevé que 79 étrangers provenant de 16 pays se trouvaient dans le couloir de la mort. Les nationalités les plus représentées sont le Nigeria (8 individus), la Malaisie (6) et la Chine (6). 15 des 48 personnes condamnées à mort en 2018 étaient des ressortissants étrangers.

Tableau 2 : La nationalité des étrangers condamnés à mort pour des infractions liées à la drogue en Indonésie (2016)⁷

Nationalité	Individus dans le couloir de la mort
Afrique	12
Nigeria	8
Sénégal	1
Sierra Leone	1
Zimbabwe	2
Amérique	1
États-Unis	1
Asie	21
Chine	6
Hong Kong	1
Inde	1
Iran	2
Malaisie	6
Pakistan	2
Philippines	1
Taiwan	2
Europe	5
France	1
Pays-Bas	2
Royaume-Uni	2

Depuis 2012, 23 personnes ont été exécutées dans le pays. Les statistiques montrent que ces exécutions ont surtout visé les auteurs de crimes liés à la drogue, la plupart d'entre eux étant des ressortissants étrangers. Les 18 personnes exécutées en 2015 et 2016 ont toutes été reconnues coupables de trafic de drogue ; 15 d'entre elles étaient des ressortissants étrangers.

⁶ Déshumanisées, conditions de détention des condamnés à mort en Indonésie ; Mission d'enquête ECPM rédigée par Carole Berrih ; 2020

⁷ Ces données ont été collectées par KontraS en 2016.



CITOYENS FRANÇAIS CONDAMNÉS À MORT À L'ÉTRANGER

Aujourd'hui, au moins 17 citoyens Français seraient condamnés à mort dans le monde dont 11 en Irak⁸. En mai 2019, le Quai d'Orsay estimait, que 7 français étaient condamnés mort. Parmi eux Serge Atlaoui et Félix Dorfin, dont la peine de mort a été réduite à dix-neuf années de prison en août 2019⁹. Jérôme Carrein est le dernier citoyen Français à avoir été guillotiné dans la nuit du 22 au 23 juin 1977 dans le Nord-Pas-de-Calais. Aucun français n'a jamais été exécuté par voie judiciaire à l'étranger.

Tableau récapitulatif des Français condamnés mort à l'étranger dont on connaît les noms.

Pays	Nombre de condamnés à mort ¹⁰	Année de la condamnation à mort	Chef d'inculpation
Maroc	2	1994	Terrorisme
États-Unis	1	1999	Meurtre
Indonésie	1	2005	Trafic de drogue
Chine	1	2010	Trafic de drogue
Irak	11	2019	Terrorisme

Conférence de presse organisée par l'ambassade de France en Indonésie en présence de madame l'Ambassadeur Corinne Breuzé, Nancy Yuliana (avocate indonésienne de Serge Atlaoui) et Sabine Atlaoui



28 mai 2008, première rencontre entre Me Richard Sedillot et Serge Atlaoui à Pasir Putih.



13 mars 2015 2^e visite de Yasin à son père durant 3 mois.



Serge Atlaoui le 13 mars 2015, quelques heures avant de savoir si il va vivre ou mourir, Pasir Putih.

8 10 questions pour mieux comprendre la situation des citoyens français condamnés à mort en Irak; ECPM 2019.

9 https://www.lemonde.fr/international/article/2019/06/05/de-part-le-monde-ces-francais-dans-le-couloir-de-la-mort_5471884_3210.html

10 Aucune information officielle n'est disponible concernant le 17^e Français condamné à mort à l'étranger.



COMMENT VA SERGE ATLAOUI AUJOURD'HUI ? QUEL EST L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID 19 SUR SES CONDITIONS D'INCARCÉRATION ?

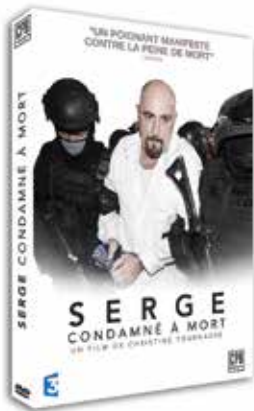
Serge est incarcéré à la prison de Kembang Kuning sur l'île de Nusakambangan. Ces derniers mois ont défilé; alors que nous continuons de travailler sur ses conditions d'incarcération, notre espoir d'être à nouveau réunis en famille cet été, après deux longues années d'absence, grandit de semaines en semaines. Je ne cesse de penser à la dernière phrase de Serge lors de notre visite le 12 novembre 2019 avec Raphaël et Alain d'ECPM: « Maintenant, je peux attendre cet été pour te revoir avec Yasin. » Moralement et physiquement, Serge allait bien. Notre visite l'avait empli d'énergie et lui avait redonné la force nécessaire pour ne pas se laisser détruire par l'isolement et le temps qui s'écoule... Notre pire ennemi.

Il n'aura fallu que quelques jours après l'annonce du confinement en France pour que l'île de Nusakambangan ne soit elle aussi confinée. L'isolement dans l'isolement... Le temps est suspendu, autant que les visites et toute possibilité de recevoir denrées, livres, ou autres affaires de l'extérieur de la prison. Sa seule et unique alternative pour rompre cet isolement reste les appels téléphoniques autorisés par la prison, à une heure précise de la journée.

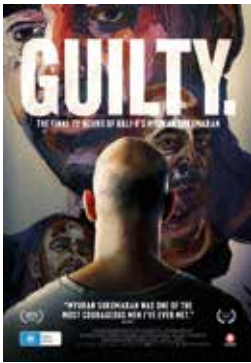
Serge continue de se renseigner sur l'actualité en France lors de ses appels et auprès de ses divers interlocuteurs. Il savait donc que le Grand Est, sa région natale, était l'une des plus touchées. À chacun de ses appels, il ne se souciait que de savoir si nous allions tous bien, si nous avions tout ce qu'il fallait pour rester confinés et prendre soin de nous. De son côté, il nous rassurait à son sujet: il ne décomptait pas de prisonniers et/ou de gardiens infectés au sein de la prison bien qu'une personne à Cilacap (la ville portuaire d'où l'on embarque pour se rendre à l'île-prison) était décédée et que son entourage avait été infecté et hospitalisé. Sans visite extérieure, sans nouveau livre ni nouvelle activité au sein de la prison, les journées ne lui permettent pas de « s'évader » quelques instants de sa réalité, en dehors des discussions, plaisanteries et rires échangés au téléphone. Quelques jours après ce confinement, les larmes et la souffrance ont remplacé ces rires, le temps d'un appel. Le père de Serge était en réanimation, dans un état critique depuis la veille au soir. Effondré, il a appelé sa famille au moment du décès de son père, dans les conditions que nous connaissons tous. Perdre un proche durant une incarcération, isolé de sa famille à des milliers de kilomètres est terrible, mais cette crise sanitaire qui emporte dans son sillage nos proches est encore plus horrible. 15 ans d'incarcération, 5 ans après avoir échappé au peloton d'exécution, à la mort. 15 ans d'espoir de revoir un jour son père. La pire de ses craintes durant toutes ces années venait de le faucher dans un tourbillon de douleur, de n'avoir pas été là, auprès de lui, de sa famille. Seul face à ses émotions, seul face à son deuil. Le temps s'écoule inlassablement, dans un éclair de drame, tout aussi lentement que les journées passent. Ce sont les espiègleries de Yasin qui ont fait resurgir le rire de Serge au téléphone. La crise sanitaire a aussi pris le dessus sur les gardiens qui, de peur d'être infectés, sont absents de leur poste. Serge se protège avec les mêmes restrictions que nous, autant qu'il est possible de le faire en prison. Il est conscient qu'être dans une prison, isolé sur une île, non surpeuplée comme d'autres prisons à Jakarta par exemple, l'éloigne du risque d'être infecté. Il a eu de l'hypertension mais a pu recevoir les médicaments nécessaires et la visite du docteur. Il doit faire attention jusqu'à ce que sa tension se stabilise. La prison a également pris une mesure exceptionnelle durant cette crise sanitaire: un appel téléphonique par visio est autorisé environ tous les 15 jours pour les détenus, dans la limite de leur possibilités. Notre premier essai, il y a deux semaines, n'a pas abouti, mais nous espérons que nous pourrions enfin le voir ce mardi. Prenez soin de vous. C'est aussi ce que Serge vous souhaite à tous.

Sabine Atlaoui, avril 2020

RESSOURCES DOCUMENTAIRES



Serge, condamné à mort, de Christine Tournadre (France, 2017, 60 min); lauréat de nombreux prix dont le grand prix du 25^e festival FIGRA: La réalisatrice, Christine Tournadre a suivi pendant près de dix ans le combat de Sabine, la femme de Serge, pour le faire sortir du couloir de la mort indonésien



Guilty de Matthew Sleeth et Maggie Miles 82' – Reprise Australian – Le documentaire retrace les derniers jours de Myuran Sukumaran, un criminel condamné à mort devenu artiste. La froide préparation des ultimes heures de Myuran contraste ainsi avec son esprit indomptable qui le pousse à créer ses peintures les plus intenses, peu de temps avant d'être fusillé par un peloton d'exécution indonésien le 29 avril 2015.



Déshumanisés, conditions de détention des condamnés à mort en Indonésie, ECPM 2020 : Mission d'enquête réalisée en Indonésie entre décembre 2018 et mai 2019 par KontraS et ECPM.



Revue de presse de la campagne d'avril 2015 :
http://www.ecpm.org/wp-content/uploads/archives/revue_de_presse_serje_atlaoui_03042015.pdf

Pages Facebook

Journaux lorrains contre la peine de mort:

<https://www.facebook.com/lesjournauxlorrainscontrelapeinedemort/>

Sauvez serge du peloton d'exécution:

<https://www.facebook.com/pages/category/Cause/Sauvez-Serge-Atlaoui-du-Peloton-dEx%C3%A9cution-149813465050354/>

Page de Sabine Atlaoui: <https://www.facebook.com/sabine.atlaoui>



INDONÉSIE : PARCOURS TORTUEUX JUSQU'À L'ÎLE-PRISON DE SERGE ATLAOUI

Le 11 novembre 2005, Serge Atlaoui entrait dans le couloir de la mort indonésien, accusé de trafic de drogue. Quatorze années plus tard, le Président et le Directeur d'ECPM, Alain Morvan et Raphaël Chenuil-Hazan, accompagnent Sabine Atlaoui rendre visite à son époux, qu'elle n'a pas vu depuis deux ans. Suivez leur parcours jusqu'à l'île-prison de Nusakambangan, isolée et sous haute surveillance, à travers le récit photographique d'Alain Morvan.

11 novembre 2019

Près de 4 heures pour accéder enfin à la prison de Serge. Et à peine 1h30 d'entrevue. Être visiteur de l'Alcatraz indonésien où Serge Atlaoui est incarcéré depuis 14 ans jour pour jour tient du parcours du combattant. Vérifications ubuesques, attente injustifiée, tout ici respire la gabegie administrative. La prison au paradis, puisque oui, nous sommes sur une île où le vert de la forêt est extravagant, où la mer est parfaite sous le ciel bleu. S'il n'y avait pas ces barbelés, ces hommes en armes, ces sept prisons réunies au sein d'un complexe pénitentiaire unique au monde, on pourrait presque s'y tromper. La piscine de l'hôtel ajoute au décalage lorsque nous rentrons en début d'après-midi.

Serge ? Il était souriant, en forme compte tenu des conditions précaires dans lesquelles il subsiste à Lapas Kembang Kuning (420 prisonniers), un centre de détention de « moyenne sécurité », qui déconcerte avec ses cellules vieillottes, son aire de jeu pour les enfants des détenus qui jouent entre les grilles, son décor de parc d'attractions des années 1970. Tout s'arrête à l'heure de la prière dans cette prison peuplée d'une majorité de musulmans et de quelques étrangers (une dizaine dont Serge, un Américain et un Bulgare). Nous retournons le voir demain avec des vêtements, des victuailles et aussi des médicaments. Dès 7h30, nous serons à l'embarcadère de Nusakambangan, la prison au paradis.

12 novembre 2019

Deuxième (et déjà dernier) jour à Nusakambangan, dans la prison indonésienne où Serge Atlaoui est détenu depuis 14 ans. Et contrairement à la première visite de lundi, tout s'est bien passé pour entrer dans l'Alcatraz du sud-est asiatique. Moins de 2 heures de formalités (contre 4 heures la veille), plus de temps pour Sabine et Serge dans l'espace visiteur de Kembang Kuning, moins de stress.

Aussi étrange que cela puisse paraître, l'univers carcéral dans ce complexe pénitentiaire hallucinant était moins lourd qu'hier, moins oppressant. Les fouilles réglementaires, le trajet dans un rafiote antédiluvien et son moteur qui relâche un épais nuageux de fumée, le bus qui cahote sur une route dont l'asphalte n'est plus qu'un lointain souvenir: tout fut plus simple



ce matin. Vers 8 heures, les épouses, sœurs, mères, enfants des détenus retenus ici pour trafic de drogue, crimes graves et terrorisme, sont moins nombreuses que la veille. L'entrée du sas qui interdit l'accès à l'île-prison ressemble à l'arrière-boutique d'un mix de *general store* et de souk avec paquets et cartons colorés, gâteaux et plats exotiques enveloppés de plastique, vêtements qui débordent de sacs transparents. Les gardes vérifient tout avec une célérité à géométrie variable mais sont respectueux ce matin. Des fillettes en tchador jouent sur la dalle de béton comme dans une cour de récré. De la musique monte des smartphones des jeunes visiteuses qui trompent l'attente en discutant de tout et de rien. Les unes réajustent leur maquillage quand les autres rectifient leur voile intégral. Ici, 90 % des prisonniers sont musulmans dans cette nation-phare de l'islam en Asie.

Il est 13 heures quand les portes du pénitencier se referment sur Serge. Nous repartons vers Jakarta pour rejoindre l'Europe après une rencontre demain avec les autorités diplomatiques françaises sur place. Le chemin est encore long avant que la situation de Serge ne s'éclaircisse un peu. Mais nous repartons avec le sentiment d'avoir interrompu son isolement pendant quelques heures. Sabine, qui ne l'avait pas vu depuis deux ans, revient un peu revigorée de cet aller-retour rapide entre France et Indonésie. « Le combat continue », lâche-t-elle à la sortie. »

Depuis 2008, ECPM soutient Serge Atlaoui et tous les condamnés à mort en Indonésie.

Textes et photos
Alain Morvan, Président d'ECPM

ENTRETIEN AVEC SABINE ATLAOUI ÉPOUSE DE SERGE ATLAOUI

Le contact avec votre mari incarcéré en Indonésie a été rompu pendant plusieurs mois. Quel est l'impact de son incarcération sur votre famille ?

Mon fils Yasin pouvait parler à mon mari sans difficultés mais, du jour au lendemain, il n'y a plus eu de contact pendant des mois. Yasin ne pouvait plus parler à son père. Pour un enfant, c'est pire que pour un adulte: il n'a pas compris, car il l'avait au téléphone depuis qu'il était bébé. Toute cette colère, ce traumatisme et cet éloignement sont ressortis. Ça a fait comme si on appuyait sur un interrupteur. Il a eu des crises assez violentes. J'avais expliqué à ses enseignants de m'avertir si son comportement changeait à l'école. Pour la première fois, à partir du CE1, il a eu des pertes de concentration à l'école, aucune envie de faire ses devoirs et ne sortait pratiquement plus. Yasin est sujet à des émotions très fortes. Il n'y a qu'avec moi qu'il peut exprimer sa colère. Quand je vais vers lui et que j'essaie de discuter pour voir ce qui lui pèse, il me dit: « *Je suis triste. Je ne vois pas mon papa.* » Il se raccroche comme il peut à ses espoirs et sa tristesse de n'avoir jamais vécu un jour avec son papa à la maison: « *De toutes façons, papa, il rentrera dans cinq ans, parce que le Président change tous les cinq ans.* » Après une crise de larmes, il m'a dit: « *Le Président est méchant. Mon papa est gentil. Je veux que papa rentre au moins une journée, même s'il doit retourner en prison, et qu'il revient dans un an. Juste une journée à la maison.* » Yasin n'a pas de notion du temps, de quand son papa va rentrer mais, depuis un an, il comprend qu'il grandit, que les années s'écoulent et que son papa est toujours en prison. Il y a deux ans, j'ai écrit un courrier, il m'a dit qu'il voulait participer. Il a demandé à ce que son père sorte avant qu'il ne meure. Une autre fois, je l'ai enregistré à son insu lors d'une discussion, comme il lui arrive d'en avoir pour parler de son papa et de ses émotions. Je souhaitais la faire écouter un jour à son papa. Mais, quand il s'en est aperçu, il m'a demandé de la partager avec d'autres personnes pour soutenir et aider son papa. Il souhaitait aussi s'exprimer comme nous, les adultes, nous le faisons depuis des années. Yasin n'a pas d'objectif, il se désespère et n'imagine pas d'avenir avec son père hors de la prison.

Comment se passent les visites à la prison ?

Au fil des années, les jours de visite ont été restreints. Durant des années, nous pouvions le voir tous les jours, du matin jusque dans l'après-midi. Depuis 2014, tout a changé. Les visites ont été réduites à deux heures, trois fois par semaine. On avait réussi à avoir les autres jours, grâce aux demandes exceptionnelles de l'ambassade, en raison de notre éloignement. Parfois, les contrôles sont plus longs, et on ne peut rester qu'une heure et demie. Ce qui est pesant, c'est les trois ou quatre heures d'attente pour se rendre à la visite. On arrive, il est presque 11 heures. Au niveau des contrôles dans la prison, quand on arrivait dans la salle d'attente avant de passer en visite, les gardes étaient vraiment compréhensifs. S'ils voyaient Yasin en train d'attendre et qu'il s'impatientait de voir son papa, ils l'emmenaient vers son père, pendant que nous attendions dans la salle d'attente d'obtenir l'autorisation écrite pour la visite. Je les en ai toujours remerciés. Au lieu de laisser Yasin attendre, ils l'amenaient déjà en visite. Ces minutes, seuls ensemble avant que tout le monde arrive, ont toujours été importantes pour Yasin. Une sorte d'intimité, sans le regard de tous posé sur eux. Il y avait quand même cette ambiance, mais elle n'oppressait pas les enfants.

Quelle est la situation, depuis que Serge est dans une nouvelle prison ?

Quand il a été transféré dans la prison de haute sécurité, ils ont coupé tout contact avec la famille. Toutes ses affaires personnelles – les photos, les lettres – ont été volées ou brûlées. C'est comme ça, à chaque transfert. Depuis trois semaines, on est à nouveau en contact. Il avait fallu contacter l'ambassade, car la cabine téléphonique de la prison ne permettait pas les appels à l'étranger. Il fallait se plaindre, dire que c'était injuste, vu que, de toutes façons, c'est lui qui paie. Il m'a dit que l'ambassade avait envoyé un courrier à la prison pour faire en sorte qu'il puisse avoir un contact. Là, maintenant, il arrive à me contacter.

Comment avez-vous réussi à gérer la distance et les visites ?

En 2017, j'ai retrouvé du travail. Mais je ne peux pas m'absenter un mois et demi. Et il y a aussi l'aspect financier. Cette année, mon mari m'a dit : « *Tant que les conditions de visite sont comme ça, tu ne viens pas.* » Mais il n'a pas pu détailler. Nous n'avons pas pu lui rendre visite en 2018 et en 2019. Deux ans, c'est une éternité. Nous ne pouvons nous rendre là-bas qu'en été, lors de mes congés de trois semaines. En 2020, cela fera trois ans, depuis la dernière fois où nous avons été ensemble.

Comment arrive-t-il à s'organiser dans la prison ? A-t-il facilement accès au téléphone, à la nourriture, aux médicaments ?

Il faut qu'il puisse avoir de l'argent sur place pour téléphoner. Nous lui envoyons de l'argent tous les mois pour ses frais en prison tant pour les appels, les frais médicaux, les produits d'hygiène ou les affaires acceptées par le règlement de la prison. Les appels téléphoniques sont très courts. Entre cinq et dix minutes de téléphone quatre fois par semaine, selon le temps d'attente et le nombre de détenus qui souhaitent appeler. Ils sont restreints sur beaucoup de choses. Dans les locaux de la prison, on ne peut pas ramener de la nourriture, donc il n'a rien, puisqu'il ne reçoit pas de visites. On est à chaque fois obligés de trouver des solutions et de nous adapter aux changements du règlement par les autorités pénitentiaires, mais aussi par le directeur de prison. Si je résume ce qu'il m'a dit, c'est une boule de riz avec trois poulets pour toutes les personnes détenues. La ration ne vaut rien, il n'y a pas de légumes. En plus, il doit faire attention à son diabète et à son cholestérol. À Narkotika, il n'avait pas accès aux médicaments. La première fois que je l'ai eu au téléphone, après Narkotika, il était dans un état pitoyable, physiquement et moralement. Il avait perdu beaucoup de poids. À partir du moment où l'ambassade a pu lui rendre visite, il a pu recevoir les médicaments pour sa tension mais, alors qu'il a à prendre tous les jours un médicament, il n'en recevait que cinq tous les mois. Ses médicaments lui ont aussi été volés, lorsqu'il a été transféré.

Vous parle-t-il parfois d'actes de violence dans la prison ?

Il n'y a pas eu de violences physiques contre lui. En 2005, quand il était incarcéré à Pasir Putih, il y avait toujours des violences. Il y a eu des mises en isolement, certains ont été frappés avec des tuyaux d'arrosoir. À Narkotika, quand personne n'avait de nouvelles, même le directeur frappait au hasard, il frappait les détenus. Je pense qu'avec la réforme des prisons, ces dernières années, les restrictions concernent tous les détenus, elles ne sont pas liées à la peine. Il y a une résurgence d'une violence qui s'installe et on les isole complètement. On ne peut rien faire. C'est simple : quand il a été transféré, je savais qu'il n'allait avoir aucune affaire, mais il n'y avait pas moyen d'avoir une visite consulaire, il est resté plus d'un mois sans vêtements. Ils sont livrés à eux-mêmes. Quand j'ai réussi à avoir un contact, mon mari m'a dit : « *Je n'en peux plus.* » C'est le fait de nous contacter qui le fait tenir. Je le connais, je sais ce qu'il peut supporter. S'il n'a pas un appel pour l'apaiser, il n'en peut plus. N'importe qui exploserait. La semaine dernière, il me disait que les détenus n'avaient pas d'endroit où ranger leurs affaires. Ils ont un nombre limité d'habits. Il les avait mis dans un carton, mais ils n'ont théoriquement pas le droit au carton. Quand il est arrivé, il dormait par terre, il n'y avait pas de matelas.

Les conditions pour entrer dans l'île et visiter Serge sont-elles éprouvantes ?

Un jour, on m'a demandé de retirer mon tampon pour la fouille. On n'a pas le choix. Même si, moi, j'estime qu'ils n'ont pas le droit de baisser ma culotte. On est obligés de se laisser humilier. Ça n'est pas toutes les gardiennes qui font ça, mais certaines prennent un malin plaisir à le faire. On accepte cette humiliation pour qu'on ne nous prive pas de visite. On accepte, on n'a pas le choix.

A-t-il de bons contacts avec les autres détenus ?

En 2015 et 2016, il s'était lié d'amitié avec des personnes avec qui il jouait au ping-pong. C'était, à ce moment-là, qu'il y a eu des exécutions. Certains sont aussi décédés de maladie. Ça lui a fait un coup. Je vois bien qu'il ne se lie plus comme avant. Il n'a plus les mêmes rapports sociaux. À Pasir Putih, il y avait beaucoup de personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue, il n'y avait pas de gens violents. Mais, après, ils ont été mélangés avec des violeurs et des meurtriers et il y a eu une recrudescence de violence. Il se protège aussi émotionnellement et psychiquement en se liant peu.

Sa situation dans la prison a-t-elle évolué depuis les scandales de corruption ?

À Pasir Putih, les détenus avaient une salle de sport mais cela a été enlevé. De même dans l'autre prison. Tout ce qui avait été aménagé, tous les travaux qu'ils avaient faits, ça a été cassé. Ces deux dernières années, ils ont enlevé beaucoup de droits et atteint à la dignité des détenus, et il y a de plus en plus d'humiliations et de violence. Ils accusent les condamnés de continuer de faire du trafic au sein des prisons, mais le scandale est la corruption dans les prisons dont les gardiens profitaient. Les autorités n'ont pas frappé là où il fallait. Il y avait de plus en plus de gardiens impliqués dans des trafics de drogue. Ils ont juste été mutés ou dégradés. À ma connaissance, seul un gardien de Narkotika a eu une peine de prison. Aujourd'hui, on est dans une démarche d'humiliation pour les visiteurs et les condamnés. Il n'y a aucune information qui passe. On ne peut pas avoir de nouvelles. Ils disent que les détenus bénéficient d'un « traitement de choc », mais ils sont en train de les rendre fous. J'ai l'impression que ce sont les directeurs qui font leur propre règlement intérieur. Selon le directeur qui prend son poste, soit il y aura plus d'humanité, soit cela deviendra un enfer pour les détenus et leur famille. Nous, ici, on ne nous écouterait pas. On se mettra encore plus en danger. KontraS doit faire quelque chose. Il y a de la maltraitance. Les prisonniers sont devenus des animaux, ce ne sont plus des hommes.

*Entretien réalisé par Carole Berrih¹¹
en août 2019.*



¹¹ *Déshumanisées, conditions de détention des condamnés à mort en Indonésie*; Mission d'enquête ECPM rédigée par Carole Berrih; 2020

**10 QUESTIONS
POUR MIEUX COMPRENDRE
LA SITUATION DE SERGE ATLAOUI
CONDAMNÉ À MORT EN INDONÉSIE**

CONTACTS:

Raphaël Chenuil-Hazan
directeur général, ECPM
+33 1 80 87 70 53
rchenuil@ecpm.org

Alain Morvan
président d'ECPM
+33 6 08 57 70 60
almorva1@gmail.com



ECPM, Ensemble contre la peine de mort
62 bis, Avenue Parmentier
75011 PARIS
FRANCE

Tél.: + (33) 1 57 63 03 57
Fax: + (33) 1 80 87 70 46

ecpm@ecpm.org

www.ecpm.org

 [AssoECPM](#)

 [@AssoECPM](#)